

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
CANTON DE BERG - HELVIE

## COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

### ARRÊTE N° 18-2026

**Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Didier ARSAC, conseiller municipal**

**Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,  
Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant les indemnités des élus,  
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, notamment pour animer les commissions extra-municipales, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Didier ARSAC et ce à compter du 20 mars 2026.

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Didier ARSAC assurera les fonctions de conseiller délégué « tourisme et résidences secondaires ». A ce titre, il fera notamment le lien avec les propriétaires de résidences secondaires qui représentent plus de 50% des maisons de la commune.

#### Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise au comptable public de la commune.

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 31 mars 2026

Publié et transmis en Sous-Préfecture et au comptable public ce même jour.

Pierre-Henri CHANAL  
Maire

Didier ARSAC  
Conseiller municipal

